CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Objet du marché

Le présent document a pour but de préciser les conditions particulières pour la fourniture et la livraison d'un véhicule poids lourds de 10 tonnes (4x4) et d'un véhicule utilitaire léger.

Il demeure convenu que moyennant le prix consenti par le fournisseur, celui-ci devra l'intégralité des fournitures décrites au présent C.C.T.P. conformément au règlement et normes en vigueur.

Le titulaire du marché ne pourra se prévaloir des renseignements inexacts ou d'ignorance pour réclamer en cours d'exécution de la fourniture tout supplément de prix quelqu'il soit.

LOT n° 1 : Description de la fourniture du véhicule poids lourds 4x4 10 tonnes

2.1 - *Châssis cabine* :

- CABINE COURTE 3 PLACES
- MOTEUR : DIESEL TURBO
- CYLINDREE : ENTRE 5800 ET 6000 CM3
- PUISSANCE ADMINISTRATIVE : 16 CV
- PUISSANCE MAXI : 180 CH
- SYSTEME D'ALIMENTATION EN COMBUSTIBLE : INJECTION HAUTE PRESSION, GESTION ELECTRONIQUE, DEMARRAGE A FROID PAR RESISTANCE DANS LA TUBULURE D'ADMISSION, FILTRE A COMBUSTIBLE A TETE CHAUFFANTE
- CHARGE TOTALE P.T.C. : 10000 KG
- PNEUMATIQUES : MIXTE
- COULEUR : BLANC
- SUSPENSION AVANT : RESSORTS A LAMES SEMI-ELLIPTIQUES, AMORTISSEURS HYDRAULIQUES A DOUBLE EFFETS, BUTEES DE TALONNEMENT, BARRE STABILATRICE.
- SUSPENSION ARRIERE : RESSORTS A LAMES SEMI-ELLIPTIQUES A DOUBLE FLEXIBILITE (PRINCIPAL ET AUXILIAIRE)
- DIRECTION : HYDRAULIQUE A ASSISTANCE INTEGREE, COLONNE DE DIRECTION REGLABLE EN INCLINAISON AVEC ANTIVOL.
- FREINAGE : PNEUMATIQUE , ABS DE SERIE
- FREINAGE PRINCIPAL : A DISQUE SUR ESSIEU AV ET A TAMBOUR AR
- FREIN DE SECOURS : PAR L'INTERMEDIAIRE DU FREIN DE STATIONNEMENT
- FREIN DE STATIONNEMENT : SUR LES ROUES AR PAR LA PURGE DES CYLINDRES A RESSORT
- RESERVOIR : ENTRE 110 ET 120 LITRES
- BOITE DE VITESSES : RAPPORTS COURTS
- CHASSIS : CHAPE DE REMORQUAGE AV TRAVERSE AR RENFORCEE POUR CROCHET DE REMORQUAGE

2.2 - EQUIPEMENTS EXTERIEURS:

- BERCE AMPLIROLL
- MONTAGE DE LA SALEUSE SUR BERCE
- PLAQUE D'ATTELAGE TYPE SETRA
- EQUIPEMENT ELECTRO HYDRAULIQUE
- FEU A ECLAT BLEU
- GYROPHARES ORANGES
- TRI FLASH
- PHARES COMPLEMENTAIRES
- SIGNALISATION LATERALE SUR CAMION
- CERTIFICAT DE CARROSSERIE
- CAISSE AMPLIROLL
- BRAS AMPLIROLL

2.2.1 – Description de la Berce Ampliroll

- BERCE AMPLIROLL
  - Plaque de type SETRA permet de monter indifféremment des outils ayant :
  - un système de fixation avec cônes de guidage
  - un système de fixation avec ergots de crochetage
  - un système de fixation résultant de la combinaison des deux premières

Protection : une couche d'apprêt, deux couches polyuréthanne couleur châssis
Cette plaque est démontable, boulonnée et ajustée sans jeu sur le châssis en respectant les préconisations du constructeur. Elle est basculante dans le cas ou elle gênerait pour ouvrir la cabine. Cette plaque est équipée de renforts si nécessaire et répond à la norme AFNOR NFP 98790 de mai 1993.
Montage hydraulique pour fonctionnement d'une étrave transformable ou d'une lame biaise avec volet de guidage de la neige. Ce montage comprend les matériels suivants :

- 1 pompe 15 ou 19 cm 3, droite soit sur l'avant du moteur soit flasquée sur prise de force moteur dans le cas ou celui ci en est pourvu
- 1 réservoir de 45 litres avec crépine sur aspiration, filtre sur retour, niveau visuel, bouchon de remplissage reniflard, bouchon magnétique de vidange, vanne d'isolement.
- 1 commande électrique en cabine par liaison bus multiplexé
- 1 distributeur hydraulique à commande électrique
- 1 ensemble de 6 coupleurs mâle 1/2
- 1 coupleur femelle 1/2 pour retour de sécurité
- 1 ensemble flexible, raccords, etc…

Fonctionnement Hydraulique

- Poulie moteur 2 gorges de 17

- SIGNALISATION :

- 1 barre de toit
- 1 triangle de 700 FP à relevage manuel
- 1 gyrophare orange
- 1 feu à éclat bleu
- 2 feux H4 sous pare brise avec clignotants intégrés
- 1 jeu de bandes rétroréfléchissante classe 2
- 1 boîtier de commande CCS
- potelets arrières et milieu amovibles
- 1 bloc de puissance

2.2.2 – Description de la Caisse Ampliroll

Caisse type Transporteur, montée sur berce

- dim.int : 3 m800 x 2m 100 x 0m 400
- fond tôle ép. 4mm ; traverse rapprochées
- côtés tôle ép. 4 mm ; soudure continue
- ridelles rabattables et démontables en 2 parties longueur
- potelets démontables
- panneau avant porte échelle grillagé
- porte arrière WAGON hauteur 500
- fermeture à levier
- peinture blanche
- 2 rouleau arrière
- 4 réhausses métal déployé hauteur environ 1m

2.2.3 – Description du Bras Ampliroll

Appareil à Bras de levage norme NF 17.108 "CE"
Force de levage : 5 tonnes; poids environ 850 kg
Pour longueur de caisse, longueur utile de 3800 mm

- faux châssis auto porteur
- bras télescopique
- bielle de chargement / déchargement
- basculeur arrière de bennage
- verrouillage hydraulique des bennes arrières

- commande électrique dans la cabine avec schéma de fonctionnement
- réservoir huile avec filtre
- pompe à piston LEDUC
- modification de la traverse arrière
- limiteur de pression sur distributeur
- valve d'équilibrage double effet avec clapet anti-retour sur les vérins de télescope et vérins de benne
- clapet anti-retour sur vérin de verrouillage
- sécurité de bennage : impossibilité d'ouvrir verrous et d'actionner télescope
- verrouillage automatique de la bielle avec le basculeur en position bennage
- bruiteur d'ouverture des verrous dans la cabine et à l'extérieur
- témoin lumineux vert de fermeture des verrous dans la cabine
- ailes arrières en polyéthylène
- un extincteur 6 kg ABC + coffre PVC
- barres latérales anti- encastrement
- bare FIXE anti-encastrement arrière homologuée GUIMA
- dispositif de signalisation conformes au code de route
- peinture de polybenne couleur blanche
- manuel d'entretien, fonctionnement et catalogue de pièces détachées.

2.3 – Pour le déneigement, le camion porteur doit être équipé d'une signalisation spéciale

❶ Feu à éclat bleu placé sur la cabine du porteur, interrupteur placé en cabine. Ce feu à éclat bleu homologué déneigement monté sur hampe. Un système électrique interdit la mise en route de la signalisation orange déjà installé sur le porteur (gyrophares et tri-flash non compris dans cette offre) lorsque le feux bleu est en mise en route, et vice et versa.

❷ Deux gyrophares oranges placés sur la cabine du porteur, interrupteur placé en cabine

❸ Tri-flash orange placés sur la cabine du porteur, interrupteur placé en cabine.
Tri-flash AK 5 hauteur 700 mm halogène, rabattable manuellement depuis le sol
Montage sur rampe aluminium

❹ Veilleuses, codes, phares et clignotants répétés sous le pare-brise du camion. Ensemble, fonctionnant en alternance avec les phares d'origine du camion (conformément à la norme NFP 98-795).
Phares complémentaires adaptés et montés sur camion, interrupteurs placés en cabine.

❺ Bandes rétroréfléchissantes classe II adhésive collées sur le côté du camion suivant norme NFP 98-795.
Composition de la signalisation :
- 2 bandes adhésives format 560 x 140 droit
- 2 bandes adhésives format 560 x 140 gauche

❻ Certificat de carrosserie établit en 3 exemplaires à partir des éléments suivant fournis par vos soins :
- tickets de pesée essieu par essieu et total,
- mesures du véhicule carrossé en viabilité hivernale,
- certificat de carrosserie du bennier (annexe VII).

❼ Berce ampliroll avec rouleaux et platines de fixation, berce ampliroll en acier galvanisé + peinture.
Tôle de protection de la saleuse en acier inoxydable, berce prévue pour recevoir la saleuse Acométis n° 7042.

❽ Adaptation et fixation de la saleuse Acométis n° 7042 sur la berce définie ci-dessus.

❾ Plaque SETRA et ses équipements conforme à la norme NFP 98-790.
Cette plaque est implantée à l'avant du porteur et est parfaitement intégrée au pare-chocs, elle ne gêne en aucun cas le basculement de la cabine.
Plaque SETRA épaisseur 15 mm, peinte couleur pare-chocs.
Installation d'un socle de prise électrique permettant d'alimenter les veilleuses de l'outil frontal

⓾ Ensemble électro-hydraulique permettant de faire fonctionner uniquement une lame de déneigement.
Composition de l'ensemble électro-hydraulique :

- un groupe électro-hydraulique (composé d'une pompe, d'un réservoir, d'une distribution 3 D.E. + float) placé sur le côté du châssis du porteur dans un coffret étanche
- un faisceau de flexibles
- coupleurs placés à l'avant du porteur
- un boîtier de commande placé à l'intérieur de la cabine du porteur permettant de « piloter » la lame de déneigement.

Toutes les prestations de pose et d'adaptation sont à effectuer.

2.5 – Frais divers

- CARTE GRISE
- PLAQUES
- DRIRE PLUS DOSSIER HIVERNAL

LOT n°2 – Description de la fourniture du véhicule utilitaire léger

3.1 – Motorisations

- DIESEL
- LARGEUR HORS TOUT ENTRE 1.30 ET 1.40
- EMPATTEMENT : ENTRE 1.80 ET 1.90
- MOTEUR : 4 CYLINDRES EN LIGNE 4 TEMPS
- CYLINDREE : ENTRE 1350 ET 1400 CM3
- FREINS : FLUIDE HYDRAULIQUE, DISQUES AV ; TAMBOURS AR
- CAPACITE RESERVOIR : ENTRE 35 ET 45 LITRES
- CHARGE UTILE : DE 565 A 755 KG

3.2 – Dimensions

- NOMBRE DE PLACE : 2
- NOMBRE DE PORTE : 2
- LONGUEUR MM : ENTRE 3300 ET 3400
- LARGEUR MM : ENTRE 1300 ET 1400
- HAUTEUR MM : ENTRE 1700 ET 1750
- HAUTEUR DU SOL PLATEAU DE CHARGEMENT : ENTRE 600 ET 700
- ESPACE / PLATEAU DE CHARGEMENT : 1300-1400 X 1900-2000
- COULEUR : BLANC

3.2 – Equipement extérieur

- BENNE BASCULANTE
- TRI-FLASH ORANGE PLACES SUR LA CABINE DU PORTEUR, INTERRUPTEUR PLACE EN CABINE.
TRI-FLASH AK 5 HAUTEUR 700 MM HALOGENE, RABATTABLE MANUELLEMENT DEPUIS LE SOL
MONTAGE SUR RAMPE ALUMINIUM
- RIDELLES GRILLAGES ET RIDELLES SIMPLES

3.3 – Frais de dossier

- CARTE GRISE
- PLAQUES
- MINE

L'ensemble de ce matériel sera livré terminé en ordre de marche et de bon fonctionnement au CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL de la Ville de VILLARS
Le titulaire du marché a la charge de fournir à la Ville de VILLARS la carte grise et devra assurer la pose des plaques d'immatriculation définitives. Il devra également fournir le certificat de réception par le Service de la DRIRE. Procès verbal de réception de l'équipement par un organisme de contrôle L'immatriculation temporaire est à la charge du fournisseur ainsi que la pose des plaques.

Fait à , le :

Le fournisseur, le Maire,

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

ARTICLE 1 : Objet et nature - dispositions générales du marché :

- Objet : les stipulations du présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) concernent l'acquisition d'un véhicule poids lourds de 10 tonnes (4x4) et d'un véhicule utilitaire léger suivant CCTP.

- Dispositions générales du marché : le marché est conclu à prix fermes.

- Travaux intéressant la défense : sans objet.

- Contrôle des prix de revient : sans objet.

ARTICLE 2 : Pièces constitutives du marché :

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- l'acte d'engagement
- le règlement de consultation
- CCAP
- CCTP

ARTICLE 3 : Prix et mode d'évaluation des ouvrages :

- condition de paiement : le règlement sera effectué en une seule fois après livraison complète du matériel et sa mise en service.

- tranche conditionnelle : sans objet.

- contenu des prix : les prix du marché sont fermes, réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autre.

- Sous traitance : sans objet.

ARTICLE 4 : Délai d'exécution :

Le délai de livraison est de 4 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira la commande.

ARTICLE 5 : Clauses de financement et de sûreté

- retenue de garantie : sans objet.

- avance forfaitaire : aucune avance forfaitaire ne sera versée à l'entreprise.

- Contrôle et livraison des fournitures : la livraison sera constatée par la délivrance d'un bon signé conjointement par le livreur.

- réception : la réception sera faite après la livraison complète des véhicules et de leur mise en service ainsi que tous les documents réglementaires nécessaires pour leur mise en circulation.

ARTICLE 6 : Garantie

L'entrepreneur devra garantir les véhicules pendant un an pièces et main d'oeuvre y compris les frais de déplacement.

ARTICLE 7 : Dérogation : sans objet.

Fait à , le :